

Les limites de la méthode

- Seules les consommations énergétiques liées au domicile-travail sont prises en compte soit seulement 40% des distances parcourues
- Les revenus utilisés sont les revenus médians de la commune
- La méthode ne permet pas de faire le lien entre un logement/un revenu et un déplacement. Les calculs rapprochent des revenus médians /commune à des consommations moyennes/commune ;
- La consommation des logements est théorique et ne prend pas en compte les réhabilitations intervenues depuis 2006 ni les restrictions de consommation pour limiter sa consommation.